

de paraître devant eux, les cheveux tondus. Dans certaines prisons en Angleterre aujourd'hui, on permet la coupe militaire et c'est celle-là qui est maintenant permise dans les pénitenciers du Canada, afin de faire disparaître ce que les détenus considèrent comme une grande honte.

On se plaignait aussi du manque d'amusement et de récréation, et je crois que, à ce point de vue, la plainte était quelque peu motivée. On n'employait pas les heures de récréation en ce que j'appellerai des exercices utiles comme on aurait pu le faire. Le nouveau surintendant s'est occupé de la chose et a augmenté le temps alloué pour les exercices. Les rapports que je reçois des directeurs de tous les pénitenciers du Canada prouvent qu'il y a une grande amélioration au point de vue de l'exercice et qu'il y a bien moins de plaintes.

Le manque de journaux et de revues était aussi un des grands griefs. Dans presque tous les pays, que je sache, la règle interdit les journaux dans les prisons, quoiqu'ils soient permis à Sing-Sing et dans quelques autres prisons américaines. Il y a environ dix ans, au Canada, une commission recommanda de permettre un nombre limité de journaux hebdomadaires, mais il n'y fut jamais donné suite. Les revues et certains livres sont permis. On se plaignait surtout que les revues données aux détenus étaient coupées par le censeur et que tous les articles intéressants étaient enlevés. On n'a pas encore permis les journaux.

Eclairage insuffisant des cellules.—Je pense qu'il s'agit là d'un grief sérieux. Je crois qu'il n'y avait que des lampes de dix bougies. Nous avons mis des lampes de vingt-cinq bougies ce qui fait que durant les longues heures d'obscurité, surtout en hiver, ils auront plus de temps pour lire.

Mauvais traitements de la part des fonctionnaires. A ce sujet, il y a eu des plaintes de plusieurs prisonniers et nous avons fait de notre mieux pour les vérifier. Beaucoup, je n'en ai aucun doute, étaient exagérées et certaines étaient fictives, mais d'autres peuvent être basées sur des faits.

L'assistance obligatoire aux services religieux est regardée comme un grief par peut-être la moitié de ceux qui ont rendu témoignage ou se sont plaints au surintendant. Un des inspecteurs a déclaré que l'assistance obligatoire aux services constituait réellement partie de la punition et devait être continuée. Mais un certain nombre de prisonniers s'opposent vivement à assister aux services et disent qu'ils refuseront d'y aller, qu'ils n'aiment pas les services, qu'ils ne leur sont bons à rien et qu'ils ne croient pas ce qu'ils entendent. L'assistance obligatoire aux services, surtout à la chapelle protestante, est une question sérieuse,

non seulement à Kingston, mais dans les autres pénitenciers.

Traitements médical et dentaire insuffisants. Ce sont des plaintes qu'on retrouve dans bien des déclarations de prisonniers. Certains se sont plaints de manquer d'articles de toilette, peignes, miroirs et ainsi de suite; quelques-uns demandaient même un magasin ou cantine pour pouvoir y acheter ces articles. Nous leur donnons maintenant un peigne et comme ils peuvent se laisser pousser les cheveux, le peigne est nécessaire. On ne permet pas les miroirs, à cause des dangers du verre et il y a bien des plaintes à ce sujet. D'autres veulent des couteaux et des fourchettes, mais on ne les permet pas à cause du danger de leur usage par des individus dangereux. Ce sont là des plaintes sérieuses de la part des prisonniers. Ils ne croient pas qu'elles soient risibles.

Lettres plus fréquentes. Nous permettons une lettre par mois au lieu d'une lettre tous les deux mois. Nous avons doublé le nombre des visites en en permettant une par mois au lieu de tous les deux mois, si ce sont des parents ou des amis intimes. Huit ou dix des sept cents prisonniers se sont plaints du manque de libération conditionnelle; la cuisine à la vapeur fait aussi l'objet de nombreuses plaintes et une autre est la monotonie des menus. Bien que ces plaintes puissent nous sembler futiles, ce sont des questions très sérieuses pour les prisonniers. Ils les envisagent d'une manière tout à fait différente et elles constituent les principaux griefs présentés par les prisonniers de Kingston. Ce sont là à peu près tous les griefs que l'on dit avoir été cause de la révolte et, comme on le voit, nous avons fait droit à plusieurs de ces griefs, mais bien d'autres ont été repoussés.

Les autres détails touchant le traitement des prisonniers de Kingston et ceux qui ont été relatés par l'honorable député de Kingston, ont égayé la Chambre. Dans tous les pénitenciers du Canada, depuis vingt-cinq ans, il y a eu une allocation de tant par jour pour les fêtes de Noël. Si on a envoyé des cartes de Noël à ces prisonniers, j'imagine que des gens de l'extérieur l'ont fait et certainement, elles n'ont pas été envoyées par le ministère, que je sache, ni par des fonctionnaires du ministère. Il y a des gens qui agissent ainsi, surtout à l'époque de Noël, quelques-uns donnent des gramophones, d'autres des appareils de radio et ainsi de suite. Cela fait preuve d'un véritable esprit de Noël. Pendant la période de Noël, les règlements de discipline sont quelque peu relâchés; depuis vingt-cinq ans, on a accordé une allocation à tous les pénitenciers pour donner des rations supplémentaires, à Noël. Mon honorable ami ne peut blâmer le nouveau directeur ou le nouveau surintendant au sujet de cette ancienne pratique.